

N° 162

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989 - 1990

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1989.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989,

Par M. Roger CHINAUD,

Rapporteur général,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Alain Richard, *député*, sous le numéro 1142.

(2) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, *sénateur, président* ; Dominique Strauss-Kahn, *député, vice-président* ; Roger Chinaud, *sénateur*, Alain Richard, *député, rapporteurs*.

Membres titulaires : MM. Jean Cluzel, Jacques Chaumont, Jean Arthuis, Paul Loridan, Louis Perrein, *sénateurs* ; MM. Edmond Alphandéry, Jean Anciant, Philippe Auberger, Raymond Douyère, François Hollande, *députés*.

Membres suppléants : MM. Ernest Cartigny, Geoffroy de Montalembert, Paul Caron, Emmanuel Hamel, Roland du Luart, Tony Larue, Mme Paulette Fost, *sénateurs* ; MM. Guy Bêche, Michel Berson, Jean-Marie Cambacérès, Yves Tavernier, Michel Giraud, Gilbert Gantier, Jean-Pierre Brard, *députés*.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : Première lecture : 1022, 1047 et T.A.207.

Deuxième lecture : 1141.

Sénat : Première lecture : 117, 138 et T.A. 65 (1989-1990).

Lois de finances rectificatives.

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 20 décembre 1989, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion devant le Parlement, du projet de loi de finances rectificative pour 1989.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

- *Membres titulaires :*

• *Pour l'Assemblée nationale :*

MM. Dominique Strauss-Kahn, Alain Richard, Edmond Alphandéry, Jean Anciant, Philippe Auberger, Raymond Douyère, François Hollande.

• *Pour le Sénat*

MM. Christian Poncelet, Roger Chinaud, Jean Cluzel, Jacques Chaumont, Jean Arthuis, Paul Loridant, Louis Perrein.

- *Membres suppléants :*

• *Pour l'Assemblée nationale :*

MM. Guy Bêche, Michel Berson, Jean-Marie Cambacères, Yves Tavernier, Michel Giraud, Gilbert Gantier, Jean-Pierre Brard.

• *Pour le Sénat :*

MM. Ernest Cartigny, Geoffroy de Montalembert, Paul Caron, Emmanuel Hamel, Roland du Luart, Tony Larue et Mme Paulette Fost.

Elle a désigné :

**M. Christian Poncelet, en qualité de président et
M. Dominique Strauss-Kahn, en qualité de vice-président.**

**Les Rapporteurs généraux, MM. Alain Richard et
Roger Chinaud, ont été nommés Rapporteurs respectivement pour
l'Assemblée nationale et pour le Sénat.**

*

* *

**A l'issue de l'examen en première lecture, 24 articles
restaient en discussion. Conformément à l'article 45 de la
Constitution, la Commission a été saisie de ces articles.**

*

* *

**Après avoir procédé à l'examen des principales
divergences entre les deux textes, la commission mixte paritaire a
constaté, compte tenu des positions de principe adoptées par l'une et
l'autre Assemblées, qu'aucun texte ne pouvait recueillir l'agrément
de la majorité de ses membres et ne pouvait donc être proposé aux
deux Assemblées.**